

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



19 NOVEMBRE 2019

N° 11

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

SOMMAIRE

- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Arbitrage,
- Résultats semaine 46,
- Sportivité semaine 46,
- Litiges,
- Infos Coupe Auguste Delaune,
- Coupe de la Haute-Garonne
Henri Crespin,
- Sélection Haute-Garonne,
- Rattrapage calendrier,
- Calendrier semaines 48 et 49,
- Questionnaire Coupe Delaune,
- Fiche inscription Sélection 31.



SAISON 2019 - 2020

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez
0622217056
diego-sport@orange.fr
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 18 Novembre 2019.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, José MARTINEZ, Marcel MARTINS, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS

③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO

④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DEMANDE DE LICENCE**

Comme nous vous l'avons annoncé à notre dernière Assemblée, les licences se feront directement par les clubs sur le site, que ce soit pour les renouvellements ou les nouvelles licences.

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

① www.fsgt31.fr,

② Football à 11,

③ Actualités,

④ Demande de licence.

❸ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

❹ **TARIFS**

🔊 Tarifs des licences :

adulte avec assurance : **38.50 €**

jeune avec assurance (né de 2002 à 2006) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet pour une nouvelle licence = **saisie sur le site + bon de commande de licences + liste du lot + carton blanc + photocopie de la pièce d'identité + chèque.**

Dossier complet pour un renouvellement = **saisie sur le site + bon de commande de licences + liste du lot + chèque.**

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les dépôts et les retraits de licences ne pourront se faire que **le lundi et le mardi après-midi**, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité.



En raison de ce nouveau fonctionnement de demandes de licences, **il n'y a plus le délai de 7 jours ou de 24 heures pour la qualification des joueurs. Mais ATTENTION, le joueur sera qualifié dès son inscription sur le site, à la seule condition que le chèque nous soit parvenu, ainsi que le carton blanc pour les nouveaux joueurs.**

Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : **8 €**

Indemnité de déplacement : **36 €**

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

Ⓢ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc.**

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc.**

Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en **MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre). Les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée «forfait». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

⑧ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, **(feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre)**, sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑨ COMUNICATION DES RESULTATS

ART 11- §B – 2 :

Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, **doit téléphoner le résultat** de la rencontre à la Commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. **Des pénalités sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.**

⑩ QUALIFICATIONS

Les joueurs doivent être qualifiés pour la date de la rencontre. Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soit COMPLETS**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer à la rencontre, ce qui se traduira par la rencontre perdue par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité (document officiel), ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.** Alors, prévenez vos joueurs.

❶❶ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

❶❷ PRECISIONS REGLEMENT

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si **aucune** entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

❶❸ RELIQUAT SANCTIONS

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison** sportive suivante. »

D'autre part, les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En cas de doute, contactez la Commission.

❶❹ RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé

par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

①⑤ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

①⑥ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

①⑦ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

①⑧ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande réglementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre sur le bulletin officiel, avant midi.**

INFORMATIONS LICENCES

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE : C'EST LA **CARTE DE GAUCHE QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « **EXEMPLAIRE ADHERENT** » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.**

Les photos utilisées ne doivent pas être récupérées sur la licence de la saison précédente, sous peine de licence refusée.

DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :

POUR REGULARISATION :

CLUBS ATTENTION

Une fois de plus, vous ne tenez pas compte de ce que l'on vous dit à l'Assemblée Générale. En effet, **vous ne devez pas** vous occuper de la **licence de votre arbitre**, c'est le collectif qui l'établit. Par contre vous **devez joindre le montant** en le précisant sur le bordereau de dépôt.

RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

FA ROQUES : jusqu'au 26/11 (2 joueurs),

TOLOSA FOOT SYSTEM: jusqu'au 26/11 (1 joueur),

RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

AS ST LOUP CAMMAS : à partir du 19/11 (1 joueur),

RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

US AERO FOOT : jusqu'au 26/11 (2 joueurs),

ALTRAN FOOT : jusqu'au 26/11 (2 joueurs) et jusqu'au 10/12 (1 joueur),

FC BALEC: jusqu'au 26/11 (9 joueurs),

US CAF : jusqu'au 17/12 (4 joueurs),

AS DRT : jusqu'au 17/12 (3 joueurs),

DYNAMO FC : jusqu'au 26/11 (1 joueur) et jusqu'au 17/12 (1 joueur),

FC ESCALQUENS: jusqu'au 17/12 (1 joueur),

FONBO FC: jusqu'au 26/11 (2 joueurs),

FOYER RURAL ST GENIES : jusqu'au 26/11 (27 joueurs),

AGATE FC: jusqu'au 26/11 (2 joueurs) et jusqu'au 17/12 (9 joueurs),

IO TEAM: jusqu'au 26/11 (22 joueurs),

LES SHADOCKS DE SEILH : jusqu'au 26/11 (1 joueur),

AS MATRA: jusqu'au 26/11 (37 joueurs),

NEW TEAM: jusqu'au 26/11 (1 joueur),

NIMBA OT : jusqu'au 26/11 (3 joueurs) et jusqu'au 17/12 (1 joueur),

TOULOUSE SA: jusqu'au 03/12 (2 joueurs),

UJS TOULOUSE : jusqu'au 03/12 (14 joueurs).



RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

- US CAF** : à partir du 22/10 (1 joueur),
- FONBO FC** : à partir du 19/11 (4 joueurs),
- FORZA VIOLA FC** : à partir du 22/10 (3 joueurs),
- NEW TEAM**: à partir du 29/10 (1 joueur),
- FA ROQUES**: à partir du 29/10 (1 joueur),
- SB SPORT**: à partir du 05/11 (1 joueur),
- SHAKHTAR TOLOSA** : à partir du 19/11 (22 joueurs),
- TOULOUSE SA**: à partir du 29/10 (2 joueurs).



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

- US AERO FOOT** : jusqu'au 26/11 (5 joueurs),
- US CAF**: jusqu'au 03/12 (4 joueurs),
- NEW TEAM** : jusqu'au 26/11 (2 joueurs),
- AS ST LOUP CAMMAS** : jusqu'au 26/11 (4 joueurs),
- ATHLETICO TOLOSA** : jusqu'au 26/11 (3 joueurs),
- O.TOULOUSE**: jusqu'au 26/11 (1 joueur),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES (disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

- FC BALEC** : à partir du 19/11 (10 joueurs),
- FA ROQUES** : à partir du 19/11 (14 joueurs),
- TOLOSA FOOT SYSTEM** : à partir du 19/11 (2 joueurs),

ARBITRAGE

La prochaine réunion d'arbitrage aura lieu le **mardi 3 Décembre**, à **19h** au siège de la commission. Les arbitres doivent avertir le responsable de la formation de leur présence avant le 30 novembre.




RESULTATS

SEMAINE 46 DU 12/11/2019 AU 15/11/2019





Division: Excellence – Journée 4 aller

AJ SAINT EXUPERY		Remis		MECAPROTEC FC	
USEMA COLOMIERS		Remis		O. TOULOUSE	
AS SAINT LOUP CAMMAS		Remis		ATHLETICO TOLOSA B	
PASPORT	1	-	2	ASEAT	
SHADOCKS SEILH	3	-	1	FC POTO	


Division: Promotion Excellence – Journée 4 aller

ATHLETICO TOLOSA A	1	-	2	FORZA VIOLA FC	
DYNAMO FC		Remis		FONBO FC	
MISTRAL P.L.		Remis		ASC CNES	
ALTRAN FOOT	9	-	1	FC ESCALQUENS	




Division: Honneur – Journée 4 aller

IO TEAM		Remis		FA ROQUES	
NEW TEAM		Remis		USA FOOT	
TOULOUSE SA		Remis		SHAKHTAR TOLOSA	
AS MATRA		Remis		AGATE FC	








Division: Promotion Honneur – Journée 4 aller

FC CANTOU	2	-	0	AS DRT	
SB SPORT FC	1	-	3	LES VIEILLES CANAILLES	
TOLOSA FOOT SYSTEM	3	-	0	SOPRA STERIA FOOT	
ASCA		Remis		UJS TOULOUSE	

Division: Honneur – Journée 4 aller

NIMBA OT	3	-	1	ATHLETICO TOLOSA C	
FC BALEC	7	-	1	US CAF	
F.R. ST GENIES		Remis		ASFP LUSITANOS	

Exempt : CPAM

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) : FC ESCALQUENS, NIMBA O.T. et FC BALEC.

SPORTIVITE SEMAINE 46

TROIS sorties temporaires et **CINQ** avertissements pour **9** rencontres arbitrées.

LITIGE

Rencontre SHAKHTAR TOLOSA / AS DRT du 18/09/19 – Coupe Occitane – Poule A – Tour 1:

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la sous-commission en application du règlement (**Art 31 - §E – 2**), décide :

Pour participation du joueur HIDALGO ORTIZ Frédéric, licence 55495777 (SHAKHTAR TOLOSA), **non qualifié à la date de la rencontre** (mutation),

- **Match perdu par pénalité à SHAKHTAR TOLOSA**, qui marque **0 (zéro) point**, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre. **AS DRT** marque **3 (trois) points**, 3 (trois) buts pour, 0 (zéro) contre.

Rencontre SHAKHTAR TOLOSA / AGATE FC du 23/09/19 – Honneur – Journée 1 aller:

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la sous-commission en application du règlement (**Art 31 - §E – 2**), décide :

Pour participation du joueur NKOGME Albert, (AGATE FC), **inconnu à la commission**,

- **Match perdu par pénalité à AGATE FC**, qui marque **0 (zéro) point**, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre. **SHAKHTAR TOLOSA** marque **4 (quatre) points**, 3 (trois) buts pour, 0 (zéro) contre.

Rencontre FC POTO / AS MATRA du 18/10/19 – Coupe Occitane – Poule C – Tour 3:

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la sous-commission en application du règlement (**Art 31 - §E – 2**), décide :

Pour participation du joueur COUDERC Sébastien, licence 817665 (AS MATRA), **non qualifié à la date de la rencontre** (manque carton blanc+autorisation foot 7 de PROGRES SON),

- **Match perdu par pénalité à AS MATRA**, qui marque **0 (zéro) point**, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre. **FC POTO** marque **3 (trois) points**, 3 (trois) buts pour, 0 (zéro) contre.

INFOS COUPE AUGUSTE DELAUNE

Il n'y a plus que deux comités en province, Bouches du Rhône, avec 6 équipes engagées, et Haute-Garonne, avec 12 équipes engagées.

La phase nationale débutera aux 1/16^{ème} de finale le 8 février 2020. Il y aura 18 qualifiés pour la région Ile de France, 4 pour les Bouches du Rhône, et 10 pour la Haute-Garonne.

Les propositions du Collectif Delaune pour la Haute-Garonne sont les suivantes :

- 2 clubs reçoivent des « extérieurs » le samedi 8 février,
- 2 clubs reçoivent des extérieurs le samedi 15 février,
- 2 clubs se déplacent le samedi 8 février,
- 4 clubs jouent entre eux du 3 au 7 février.

Une aide exceptionnelle de 20% du tarif SNCF 2^{ème} classe, pour 16 joueurs et 2 dirigeants a été demandée par le collectif Delaune pour les clubs qui se déplaceront ; la CFA a donné son accord de principe.

Les clubs toulousains intéressés par l'une ou l'autre de ces propositions doivent se faire connaître de toute urgence auprès de la Commission Foot.

Il est clair que faute de candidats volontaires, c'est le tirage au sort fait par le Collectif Delaune qui déterminera les rencontres.

Renvoyez-nous le questionnaire mis à la fin du bulletin de toute urgence.

COUPE DE LA HAUTE-GARONNE HENRI CRESPIN

Le tirage au sort de cette coupe, dont le premier tour débutera semaine 2, aura lieu le lundi 2 décembre au siège de la commission. Les équipes non encore inscrites peuvent le faire : **UJS TOULOUSE** et **FR ST GENIES BELLEVUE** en nous le confirmant **avant le 28 novembre**.

SELECTION HAUTE-GARONNE

Le début de saison étant bien entamé, il est temps de repenser un peu à la Sélection Haute-Garonne. Après le déplacement à Tortosa en Espagne au mois de Juillet pour participer au CSIT, et une semaine inoubliable pour beaucoup de protagonistes, la commission continue sur sa lancée concernant la sélection départementale de football, en étudiant plusieurs projets pour cette sélection.

Nous allons donc commencer les matchs de présélection assez rapidement. La détection des nouveaux joueurs qui vont intégrer cette Sélection déjà en place commence dès à présent.

Vous trouverez en fin de bulletin une fiche d'inscription à nous retourner avant le **13 décembre 2019**, les premières rencontres étant prévues rapidement avec les joueurs de la saison passée. Dirigeants, nous comptons absolument sur vous pour en parler à vos joueurs, c'est une expérience humaine formidable pour eux.

Nous vous demandons donc de bien vouloir nous confirmer votre liste de joueurs le plus rapidement possible en retournant l'imprimé correctement complété à la Commission.

Une détection sera aussi réalisée par l'intermédiaire des arbitres et des membres du bureau.

Nous nous engageons à contacter directement tous les joueurs qui auront répondu favorablement.

RATTRAPAGE CALENDRIER

Ces dernières semaines ont été désastreuses pour le déroulement de nos rencontres. Nous envisageons donc de mettre des matchs de rattrapage la seconde semaine des vacances de février, du 17 au 21 février, qui était consacrée normalement à la trêve. Donc si vous êtes dans l'impossibilité de jouer cette semaine là, faites nous le savoir rapidement car une fois les rencontres programmées, il sera impossible de les déplacer.

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



Terrain utilisé par les nouveaux clubs (ou les anciens):

FC CANTOU : Paul Sabatier Hb : Terrain de l'Université Paul Sabatier, 118 route de Narbonne, à droite en rentrant.

FOYER RURAL SAINT GENIES : St Geniès Bellevue : 5 chemin de l'Enguille.

ASFP LUSITANOS : Castelginest : rue Saint-Gilles.

ASEAT : Sesquières Hb : chemin de rupé, 31200 Toulouse. (à partir de la semaine 42).

Gardien terrains Barran et Sordelo : 06 28 49 42 89.

SEMAINE 48 DU 25/11/2019 AU 29/11/2019

Division : Excellence – Journée 5 aller

SHADOCKS SEILH	AJ SAINT EXUPERY	Seilh Synthé	Ve 29/11	20h45
AS ST LOUP CAMMAS	USEMA COLOMIERS	St Loup Cammas	Je 28/11	20h15
ATHLETICO TOLOSA B	ASEAT	Lardenne Synthé	Me 27/11	19h45
MECAPROTEC FC	PASPORT	Muret Auriol Synthé	Lu 25/11	20h00
FC POTO	O.TOULOUSE	Lardenne Synthé	Ve 29/11	20h00

Division : Promotion Excellence – Journée 5 aller

MISTRAL P.L.	ATHLETICO TOLOSA A	M. Cerdan St.	Lu 25/11	19h45
FC ESCALQUENS	DYNAMO FC	Escalquens	Lu 25/11	20h00
FONBO FC	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 28/11	20h45
FORZA VIOLA FC	ASC CNES	Stadium Taton Synthé	Je 28/11	20h00

Division : Honneur – Journée 5 aller

IO TEAM	AGATE FC	Sordelo Hb	Me 27/11	19h45
NEW TEAM	SHAKHTAR TOLOSA	Sordelo St.	Je 28/11	19h45
TOULOUSE SA	USA FOOT	R. Barran	Ve 29/11	19h45
AS MATRA	FA ROQUES	R.Barran	Ma 26/11	19h45

Division : Promotion Honneur – Journée 5 aller

ASCA	FC CANTOU	Beaupuy	Je 28/11	20h15
AS DRT	UJS TOULOUSE	La Ramée Synthé	Lu 25/11	19h45
LES VIEIL. CANAILLES	TOLOSA FOOT SYSTEM	Sordelo Hb	Je 28/11	19h45
SOPRA STERIA FOOT	SB SPORT FC	Sordelo St.	Me 27/11	19h45

Division : Promotion – Journée 5 aller

ASFP LUSITANOS	US CAF	Castelginest	Lu 25/11	20h30
NIMBA O.T.	CPAM	La Ramée Synthé	Ve 29/11	19h45
FC BALEC	FOY. RUR. ST GENIES	Stadium Taton Synthé	Lu 25/11	20h00

Exempt : ATHLETICO TOLOSA C

SEMAINE 49 DU 02/12/2019 AU 06/12/2019

Division : Excellence – Journée 6 aller

AJ SAINT EXUPERY	AS ST LOUP CAMMAS	Remis		
USEMA COLOMIERS	ASEAT	Remis		
PASPORT	O.TOULOUSE	Lardenne Synthé	Me 04/12	19h45
SHADOCKS SEILH	MECAPROTEC FC	Remis		
ATHLETICO TOLOSA B	FC POTO	Remis		

Division : Promotion Excellence – Journée 6 aller

ATHLETICO TOLOSA A	FC ESCALQUENS	Remis		
DYNAMO FC	MISTRAL P.L.	Sordelo Hb	Me 04/12	19h45
ALTRAN FOOT	FORZA VIOLA FC	Blagnac Baradels Syn	Je 05/12	20h45
ASC CNES	FONBO FC	Remis		

Division : Honneur – Journée 6 aller

USA FOOT	IO TEAM	Blagnac Baradels Syn	Me 04/12	20h45
FA ROQUES	NEW TEAM	Roques	Lu 02/12	20h30
AGATE FC	TOULOUSE SA	Remis		
SHAKHTAR TOLOSA	AS MATRA	Remis		

Division : Promotion Honneur – Journée 6 aller

AS DRT	ASCA	Sordelo St.	Me 04/12	19h45
LES VIEIL. CANAILLES	SOPRA STERIA FOOT	Remis		
TOLOSA FOOT SYSTEM	SB SPORT FC	Remis		
UJS TOULOUSE	FC CANTOU	Remis		

Division : Promotion – Journée 6 aller

ATHLETICO TOLOSA C	ASFP LUSITANOS	Remis		
CPAM	FC BALEC	Remis		
FOY. RUR. ST GENIES	NIMBA O.T.	St Genies Bellevue	Je 05/12	20h30

Exempt : US CAF

RATTRAPAGE

Division : Promotion Honneur – Journée 1 aller (du 24/09/19)

TOLOSA FOOT SYSTEM	UJS TOULOUSE	Sordelo Hb	Je 05/12	19h45
--------------------	--------------	------------	----------	-------

Coupe Occitane : Poule C – Tour 1 (du 20/09/19)

FC POTO	FC BALEC	Lardenne Synthé	Ve 06/12	19h45
---------	----------	-----------------	----------	-------

Coupe Occitane : Poule D – Tour 3 (du 16/10/19)

SOPRA STERIA FOOT	MECAPROTEC FC	Stadium Taton Synthé	Je 05/12	19h45
-------------------	---------------	----------------------	----------	-------

Coupe de France Delaune : Poule 1 – Tour 4 (du 07/11/19)

AJ SAINT EXUPERY	SHADOCKS SEILH	Argoulets St.	Me 04/12	19h45
------------------	----------------	---------------	----------	-------

Coupe de France Delaune : Poule 1 – Tour 4 (du 08/11/19)

ASEAT	FC CANTOU	Sesquières Hb	Lu 02/12	19h45
-------	-----------	---------------	----------	-------

Coupe Occitane : Poule A – Tour 4 (du 06/11/19)

SB SPORT FC	ATHLETICO TOLOSA B	Stadium Taton Synthé	Lu 02/12	19h45
-------------	--------------------	----------------------	----------	-------

Coupe Occitane : Poule B – Tour 4 (du 04/11/19)

FONBO FC USEMA COLOMIERS Capitany Synthé Me 04/12 20h0

Coupe Occitane : Poule C – Tour 4 (du 05/11/19)

AS MATRA ATHLETICO TOLOSA A R.Barran Ma 03/12 19h45

Coupe Occitane : Poule D – Tour 4 (du 08/11/19)

TOULOUSE SA ATHLETICO TOLOSA C La Ramée Synthé Ve 06/12 19h45

QUESTIONNAIRE COUPE AUGUSTE DELAUNE

Club :

Souhaite se déplacer : à MARSEILLE OUI NON

En ILE DE FRANCE OUI NON

Souhaite recevoir : OUI NON

La rubrique suivante est à renseigner si celles du dessus ne vous intéressent pas. Il en sera tenu compte **uniquement** si le nombre requis pour recevoir ou se déplacer est atteint.

Ne Souhaite ni se déplacer, ni recevoir :

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS
Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44
Site Internet : www.fsgt31.fr
accueil@31.fsgt.org



SELECTION HAUTE GARONNE

INSCRIPTION SAISON 2019-2020

(à retourner avant le **13 Décembre 2019**)

NOM DU CLUB:

NOM ET PRENOM DU JOUEUR:

ADRESSE:

TELEPHONE:

@ :

Poste où ce joueur peut être intégré :

NOM ET PRENOM DU JOUEUR:

ADRESSE:

TELEPHONE:

@ :

Poste où ce joueur peut être intégré :

NOM ET PRENOM DU JOUEUR:

ADRESSE:

TELEPHONE:

@ :

Poste où ce joueur peut être intégré :

(Si vous avez d'autres joueurs intéressés, les inscrire au dos)

NOM du Responsable du club:

Signature:

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



26 NOVEMBRE 2019

N° 12

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE

- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Arbitrage,
- Résultats semaine 47,
- Sportivité semaine 47,
- Rectificatif résultat,
- Rectificatif litige,
- Coupe de la Haute-Garonne
Henri Crespin,
- Sélection Haute-Garonne,
- Litige,
- Rattrapage calendrier,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 49 et 50,
- Questionnaire Coupe Delaune,
- Fiche inscription Sélection 31.



SAISON 2019 - 2020

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaires de la F.S.G.T. 31



Business card for Diego Sport. The card features a blue background with a green soccer field and a soccer ball with a fiery trail. The text includes the name François Martinez, contact information, and the company name DIEGO SPORT.

François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT



REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 25 Novembre 2019.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, José MARTINEZ, Marcel MARTINS, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS

③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO

④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DEMANDE DE LICENCE**

Comme nous vous l'avons annoncé à notre dernière Assemblée, les licences se feront directement par les clubs sur le site, que ce soit pour les renouvellements ou les nouvelles licences.

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

① www.fsgt31.fr,

② Football à 11,

③ Actualités,

④ Demande de licence.

❸ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

❹ **TARIFS**

🔊 Tarifs des licences :

adulte avec assurance : **38.50 €**

jeune avec assurance (né de 2002 à 2006) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet pour une nouvelle licence = **saisie sur le site + bon de commande de licences + liste du lot + carton blanc + photocopie de la pièce d'identité + chèque.**

Dossier complet pour un renouvellement = **saisie sur le site + bon de commande de licences + liste du lot + chèque.**

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les dépôts et les retraits de licences ne pourront se faire que **le lundi et le mardi après-midi**, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité.



En raison de ce nouveau fonctionnement de demandes de licences, **il n'y a plus le délai de 7 jours ou de 24 heures pour la qualification des joueurs. Mais ATTENTION, le joueur sera qualifié dès son inscription sur le site, à la seule condition que le chèque nous soit parvenu, ainsi que le carton blanc pour les nouveaux joueurs.**

Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : **8 €**

Indemnité de déplacement : **36 €**

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

Ⓢ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc.**

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc.**

Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en **MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre). Les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée «forfait». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors prenez vos dispositions pour éviter tout litige.

⑧ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, **(feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre)**, sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑨ COMUNICATION DES RESULTATS

ART 11- §B – 2 :

Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, **doit téléphoner le résultat** de la rencontre à la Commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. **Des pénalités sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.**

⑩ QUALIFICATIONS

Les joueurs doivent être qualifiés pour la date de la rencontre. Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soit COMPLETS**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer à la rencontre, ce qui se traduira par la rencontre perdue par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité (document officiel), ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.** Alors, prévenez vos joueurs.

❶❶ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

❶❷ PRECISIONS REGLEMENT

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si **aucune** entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

❶❸ RELIQUAT SANCTIONS

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison** sportive suivante. »

D'autre part, les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En cas de doute, contactez la Commission.

❶❹ RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé

par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

① ⑤ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

① ⑥ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

① ⑦ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

① ⑧ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande réglementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre sur le bulletin officiel, avant midi.**

INFORMATIONS LICENCES

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE : C'EST LA **CARTE DE GAUCHE QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « **EXEMPLAIRE ADHERENT** » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.**

Les photos utilisées ne doivent pas être récupérées sur la licence de la saison précédente, sous peine de licence refusée.

DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :

POUR REGULARISATION :

AS ST LOUP CAMMAS : Refaire le carton blanc du joueur DESTEFANI Loic.

CLUBS ATTENTION

Une fois de plus, vous ne tenez pas compte de ce que l'on vous dit à l'Assemblée Générale. En effet, **vous ne devez pas** vous occuper de la **licence de votre arbitre**, c'est le collectif qui l'établit. Par contre vous **devez joindre le montant** en le précisant sur le bordereau de dépôt.

RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

ALTRAN FOOT : jusqu'au 10/12 (1 joueur),

FC CANTOU : jusqu'au 10/12 (1 joueur),

TOULOUSE SA : jusqu'au 10/12 (1 joueur),

UJS TOULOUSE : jusqu'au 10/12 (1 joueur),

RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

AS DRT : jusqu'au 17/12 (3 joueurs),

DYNAMO FC : jusqu'au 17/12 (1 joueur),

FC ESCALQUENS: jusqu'au 17/12 (1 joueur),

AGATE FC: jusqu'au 17/12 (9 joueurs),

LES SHADOCKS DE SEILH : jusqu'au 07/01 (6 joueurs),

FA ROQUES : jusqu'au 07/01 (2 joueurs),

AS ST LOUP CAMMAS: jusqu'au 17/12 (1 joueur),

ATHLETICO TOLOSA: jusqu'au 07/01 (1 joueur),

TOLOSA FOOT SYSTEM : jusqu'au 07/01 (2 joueurs),

O.TOLOUSE: jusqu'au 07/01 (1 joueur),

TOULOUSE SA : jusqu'au 03/12 (2 joueurs),

UJS TOULOUSE : jusqu'au 03/12 (14 joueurs).

RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

US AERO FOOT : à partir du 26/11 (2 joueurs),

ALTRAN FOOT : à partir du 26/11 (2 joueurs),
US CAF : à partir du 22/10 (1 joueur),
DYNAMO FC : à partir du 26/11 (1 joueur),
FONBO FC : à partir du 19/11 (2 joueurs) et à partir du 26/11 (2 joueurs),
FORZA VIOLA FC : à partir du 22/10 (3 joueurs),
AGATE FC : à partir du 26/11 (2 joueurs),
IO TEAM : à partir du 26/11 (22 joueurs),
LES SHADOCKS DE SEILH : à partir du 26/11 (1 joueur),
NEW TEAM: à partir du 29/10 (1 joueur) et à partir du 26/11 (1 joueur),
NIMBA OT : à partir du 26/11 (3 joueurs),
FA ROQUES: à partir du 29/10 (1 joueur),
SB SPORT: à partir du 05/11 (1 joueur),
SHAKHTAR TOLOSA : à partir du 19/11 (1 joueur),
TOULOUSE SA: à partir du 29/10 (2 joueurs).



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

FC BALEC : jusqu'au 10/12 (9 joueurs),
FOYER RURAL ST GENIES : jusqu'au 10/12 (27 joueurs),
AS MATRA : jusqu'au 10/12 (37 joueurs),
NIMBA OT : jusqu'au 10/12 (1 joueur),
ATHLETICO TOLOSA : jusqu'au 10/12 (2 joueurs),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES (disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

ARBITRAGE

La prochaine réunion d'arbitrage aura lieu le **mardi 3 Décembre**, à **19h** au siège de la commission. Les arbitres doivent avertir le responsable de la formation de leur présence avant le 30 novembre.

Cela fait plus de quinze jours que les arbitres ont été prévenus qu'ils devraient passer (certains avec une photo) pour récupérer leur licence et leur carte d'arbitre.

En conséquence les arbitres suivants ne seront plus convoqués à partir de la semaine prochaine s'ils n'ont pas régularisé leur situation :

AURIOL B., DEVARULRAJAH A., KOPGANG P., LACOMME F., LANDES D., RAHBANI M., RAVIER E., REALLAND A. et SALIADARRE G.

Les arbitres suivants se sont manifestés et doivent passer très rapidement récupérer leurs documents :

BIGOU J., BORDIGNON B., MOLINA J., RICART J., RODRIGUES A. et SILHOL R.


RESULTATS

SEMAINE 47 DU 18/11/2019 AU 21/11/2019

Coupe Auguste Delaune : Poule 1 – Tour 5

AJ SAINT EXUPERY	3	-	0	ASCA	F
SHADOCKS SEILH	2	-	1	ASEAT	
FC CANTOU	1	-	1	PASPORT	

Coupe Auguste Delaune : Poule 2 – Tour 5

CPAM	0	-	1	AS ST LOUP CAMMAS	
ASC CNES		Remis		NEW TEAM	
FORZA VIOLA FC	3	-	1	FC ESCALQUENS	


Occitane : Poule A – Tour 5

IO TEAM	1	-	0	TOLOSA FOOT SYSTEM	
SHAKHTAR TOLOSA		Remis		SB SPORT FC	
ATHLETICO TOLOSA B	5	-	0	AS DRT	

Occitane : Poule B – Tour 5








LES VIEILLES CANAILLES	5	-	1	FC FONBO	
O. TOULOUSE	3	-	1	DYNAMO FC	
USEMA COLOMIERS	3	-	0	MISTRAL P.L.	F

Occitane : Poule C – Tour 5

ATHLETICO TOLOSA A		Remis		FC POTO	
ALTRAN FOOT	3	-	2	AS MATRA	
USA FOOT	0	-	1	FC BALEC	

Occitane : Poule D – Tour 5

MECAPROTEC FC	1	-	2	ASFP LUSITANOS	
FA ROQUES		Remis		TOULOUSE SA	
ATHLETICO TOLOSA C	4	-	2	SOPRA STERIA FOOT	

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) : AS ST LOUP CAMMAS, AS MATRA.

SPORTIVITE SEMAINE 47

CINQ avertissements pour **12** rencontres arbitrées.

RECTIFICATIF RESULTAT

Division Promotion – Journée 4 aller

FC BALEC	7	-	1	US CAF
----------	---	---	---	--------

La feuille de match ayant été postée dans les délais, l'équipe FC BALEC est rétablie dans ses droits.

RECTIFICATIF LITIGE

Rencontre SHAKHTAR TOLOSA / AGATE FC du 23/09/19 – Honneur – Journée 1 aller:

Suite à la vérification des fichiers déposés, le joueur incriminé étant bien licencié et qualifié, **AGATE FC** est rétabli dans ses droits.

Par contre, dorénavant, lorsqu'un dirigeant de club se trompera dans l'identité d'un joueur en remplissant la feuille de match, et que le joueur marqué ne correspondra pas au fichier qu'il nous a déposé, aucune réclamation ne sera admise.

COUPE DE LA HAUTE-GARONNE HENRI CRESPIN

Le tirage au sort de cette coupe, dont le premier tour débutera semaine 2, aura lieu le lundi 2 décembre au siège de la commission. L'équipe non encore inscrite **UJS TOULOUSE** peut le faire en nous le confirmant **avant le 28 novembre**.

SELECTION HAUTE-GARONNE

Comme précisé dans nos derniers bulletins, nous reconduisons la Sélection départementale de football.

Nous allons donc commencer les matchs de présélection assez rapidement. La détection des nouveaux joueurs qui vont intégrer cette Sélection déjà en place commence dès à présent.

Nous attendons toujours le retour de la fiche d'inscription que vous trouverez en fin de bulletin et ceci avant le **13 décembre 2019**. Dirigeants, nous comptons absolument sur vous pour en parler à vos joueurs, c'est une expérience humaine formidable pour eux.

Nous vous demandons donc de bien vouloir nous confirmer votre liste de joueurs le plus rapidement possible en retournant l'imprimé correctement complété à la Commission.

Une détection sera aussi réalisée par l'intermédiaire des arbitres et des membres du bureau.

Nous nous engageons à contacter directement tous les joueurs qui auront répondu favorablement.

LITIGE

Rencontre TOULOUSE SA / IO TEAM du 11/10/19 – Honneur – Journée 2 aller:

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la sous-commission en application du règlement (**Art 31 - §E – 2**), décide :

Pour participation du joueur DAVID Maxime, licence n°831994 (IO TEAM), **non qualifié à la date de la rencontre** (qualifié le 14/10/19),

- **Match perdu par pénalité à IO TEAM**, qui marque **0 (zéro) point**, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre. **TOULOUSE SA** marque **4 (quatre) points**, 3 (trois) buts pour, 0 (zéro) contre.

RATTRAPAGE CALENDRIER

Comme précisé dans le dernier bulletin, nous envisageons donc de mettre des matchs de rattrapage la seconde semaine des vacances de février, du 17 au 21 février, qui était consacrée normalement à la trêve. Donc si vous êtes dans l'impossibilité de jouer cette semaine-là, faites nous le savoir rapidement car une fois les rencontres programmées, il sera impossible de les déplacer.

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 49 DU 02/12/2019 AU 06/12/2019

Coupe de France A. Delaune : Poule 1 – Tour 4(du 07/11/19)

AJ ST EXUPERY SHADOCKS DE SEILH *Voir feuille des rencontres de ce bulletin*

Coupe de France A. Delaune : Poule 2 – Tour 4(du 07/11/19)

AS ST LOUP CAMMAS FC ESCALQUENS *Voir feuille des rencontres de ce bulletin*

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



Terrain utilisé par les nouveaux clubs (ou les anciens):

FC CANTOU : Paul Sabatier Hb : Terrain de l'Université Paul Sabatier, 118 route de Narbonne, à droite en rentrant.

FOYER RURAL SAINT GENIES : St Geniès Bellevue : 5 chemin de l'Enguille.

ASFP LUSITANOS : Castelginest : rue Saint-Gilles.

ASEAT : Sesquières Hb : chemin de rupé, 31200 Toulouse. (à partir de la semaine 42).

Gardien terrains Barran et Sordelo : 06 28 49 42 89.

SEMAINE 49 DU 02/12/2019 AU 06/12/2019

Division : Excellence – Journée 6 aller

AJ SAINT EXUPERY	AS ST LOUP CAMMAS	Remis		
USEMA COLOMIERS	ASEAT	Remis		
PASPORT	O.TOULOUSE	Lardenne Synthé	Me 04/12	19h45
SHADOCKS SEILH	MECAPROTEC FC	Remis		
ATHLETICO TOLOSA B	FC POTO	Remis		

Division : Promotion Excellence – Journée 6 aller

ATHLETICO TOLOSA A	FC ESCALQUENS	Remis		
DYNAMO FC	MISTRAL P.L.	Sordelo Hb	Me 04/12	19h45
ALTRAN FOOT	FORZA VIOLA FC	Blagnac Baradels Syn	Je 05/12	20h45
ASC CNES	FONBO FC	Remis		

Division : Honneur – Journée 6 aller

USA FOOT	IO TEAM	Blagnac Baradels Syn	Me 04/12	20h45
FA ROQUES	NEW TEAM	Roques	Lu 02/12	20h30
AGATE FC	TOULOUSE SA	Remis		
SHAKHTAR TOLOSA	AS MATRA	Remis		

Division : Promotion Honneur – Journée 6 aller

AS DRT	ASCA	Sordelo St.	Me 04/12	19h45
LES VIEIL. CANAILLES	SOPRA STERIA FOOT	Remis		
TOLOSA FOOT SYSTEM	SB SPORT FC	Remis		
UJS TOULOUSE	FC CANTOU	Remis		

Division : Promotion – Journée 6 aller

ATHLETICO TOLOSA C	ASFP LUSITANOS	Remis		
CPAM	FC BALEC	Remis		
FOY. RUR. ST GENIES	NIMBA O.T.	St Genies Bellevue	Je 05/12	20h30

Exempt : US CAF

RATTRAPAGE

Division : Promotion Honneur – Journée 1 aller (du 24/09/19)

TOLOSA FOOT SYSTEM	UJS TOULOUSE	Sordelo Hb	Je 05/12	19h45
--------------------	--------------	------------	----------	-------

Coupe Occitane : Poule C – Tour 1 (du 20/09/19)

FC POTO	FC BALEC	Lardenne Synthé	Ve 06/12	19h45
---------	----------	-----------------	----------	-------

Coupe Occitane : Poule D – Tour 3 (du 16/10/19)

SOPRA STERIA FOOT	MECAPROTEC FC	Stadium Taton Synthé	Je 05/12	19h45
-------------------	---------------	----------------------	----------	-------

Coupe de France A. Delaune : Poule 1 – Tour 4 (du 07/11/19)

AJ SAINT EXUPERY	SHADOCKS SEILH	La Ramée St	Me 04/12	19h45
-------------------------	-----------------------	--------------------	-----------------	--------------

Coupe de France A. Delaune : Poule 1 – Tour 4 (du 08/11/19)

ASEAT	FC CANTOU	Sesquières Hb	Lu 02/12	19h45
-------	-----------	---------------	----------	-------

Coupe de France A. Delaune : Poule 2 – Tour 4 (du 07/11/19)

AS ST LOUP CAMMAS	FC ESCALQUENS	St Loup Cammas	Je 05/12	20h15
--------------------------	----------------------	-----------------------	-----------------	--------------

Coupe Occitane : Poule A – Tour 4 (du 06/11/19)

SB SPORT FC	ATHLETICO TOLOSA B	Stadium Taton Synthé	Lu 02/12	19h45
-------------	--------------------	----------------------	----------	-------

Coupe Occitane : Poule B – Tour 4 (du 04/11/19)

FONBO FC	USEMA COLOMIERS	Capitany Synthé	Me 04/12	20h00
----------	-----------------	-----------------	----------	-------

Coupe Occitane : Poule C – Tour 4 (du 05/11/19)

AS MATRA	ATHLETICO TOLOSA A	R.Barran	Ma 03/12	19h45
----------	--------------------	----------	----------	-------

Coupe Occitane : Poule D – Tour 4 (du 08/11/19)

TOULOUSE SA	ATHLETICO TOLOSA C	La Ramée Synthé	Ve 06/12	19h45
-------------	--------------------	-----------------	----------	-------

SEMAINE 50 DU 09/12/2019 AU 13/12/2019

Division : Excellence – Journée 7 aller

AJ SAINT EXUPERY	PASPORT	R.Barran	Ma 10/12	19h45
USEMA COLOMIERS	ATHLETICO TOLOSA B	Capitany Synthé	Me 11/12	20h00
AS ST LOUP CAMMAS	O.TOULOUSE	St Loup Cammas	Je 12/12	20h15
ASEAT	SHADOCKS SEILH	Sesquières Hb	Ve 13/12	20h00
MECAPROTEC FC	FC POTO	Remis		

Division : Promotion Excellence – Journée 7 aller

ATHLETICO TOLOSA A	ASC CNES	Remis		
DYNAMO FC	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 12/12	20h45
MISTRAL P.L.	FORZA VIOLA FC	Stadium Taton Synthé	Je 12/12	20h00
FC ESCALQUENS	FONBO FC	Escalquens	Lu 09/12	20h00

Division : Honneur – Journée 7 aller

AGATE FC	IO TEAM	Sordelo Hb	Me 11/12	19h45
SHAKHTAR TOLOSA	NEW TEAM	Remis		
TOULOUSE SA	USA FOOT	Remis		
FA ROQUES	AS MATRA	Remis		

Division : Promotion Honneur – Journée 7 aller

AS DRT	SB SPORT FC	Remis		
LES VIEIL. CANAILLES	FC CANTOU	Sordelo Hb	Je 12/12	19h45
SOPRA STERIA FOOT	UJS TOULOUSE	Sordelo St.	Je 12/12	19h45
ASCA	TOLOSA FOOT SYSTEM	Beaupuy	Je 12/12	20h15

Division : Promotion – Journée 7 aller

ATHLETICO TOLOSA C	FC BALEC	Sordelo St.	Me 11/12	19h45
US CAF	NIMBA O.T.	Lardenne Synthé	Me 11/12	19h45
ASFP LUSITANOS	CPAM	Castelginest	Lu 09/12	20h30
Exempt: FOY. RUR. ST GENIES				

RATTRAPAGE

Coupe de France Delaune : Poule 2 – Tour 5 (du 18/11/19)

ASC CNES	NEW TEAM	M. Cerdan St.	Lu 09/12	19h45
----------	----------	---------------	----------	-------

Coupe Occitane : Poule A – Tour 5 (du 20/11/19)

SHAKHTAR TOLOSA	SB SPORT FC	La Ramée Synthé	Ve 13/12	19h45
-----------------	-------------	-----------------	----------	-------

Coupe Occitane : Poule C – Tour 5 (du 19/11/19)

ATHLETICO TOLOSA A	FC POTO	Stadium Taton Synthé	Lu 09/12	20h00
--------------------	---------	----------------------	----------	-------

Coupe Occitane : Poule D – Tour 5 (du 18/11/19)

FA ROQUES	TOULOUSE SA	Roques	Lu 09/12	20h30
-----------	-------------	--------	----------	-------

QUESTIONNAIRE COUPE AUGUSTE DELAUNE

Club :

Souhaite se déplacer : à MARSEILLE OUI NON

En ILE DE FRANCE OUI NON

Souhaite recevoir : OUI NON

La rubrique suivante est à renseigner si celles du dessus ne vous intéressent pas. Il en sera tenu compte **uniquement** si le nombre requis pour recevoir ou se déplacer est atteint.

Ne Souhaite ni se déplacer, ni recevoir :

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS
Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44
Site Internet : www.fsgt31.fr
accueil@31.fsgt.org



SELECTION HAUTE GARONNE

INSCRIPTION SAISON 2019-2020

(à retourner avant le **13 Décembre 2019**)

NOM DU CLUB:

NOM ET PRENOM DU JOUEUR:

ADRESSE:

TELEPHONE:

@ :

Poste où ce joueur peut être intégré :

NOM ET PRENOM DU JOUEUR:

ADRESSE:

TELEPHONE:

@ :

Poste où ce joueur peut être intégré :

NOM ET PRENOM DU JOUEUR:

ADRESSE:

TELEPHONE:

@ :

Poste où ce joueur peut être intégré :

(Si vous avez d'autres joueurs intéressés, les inscrire au dos)

NOM du Responsable du club:

Signature:

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



3 DECEMBRE 2019

N° 13

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE

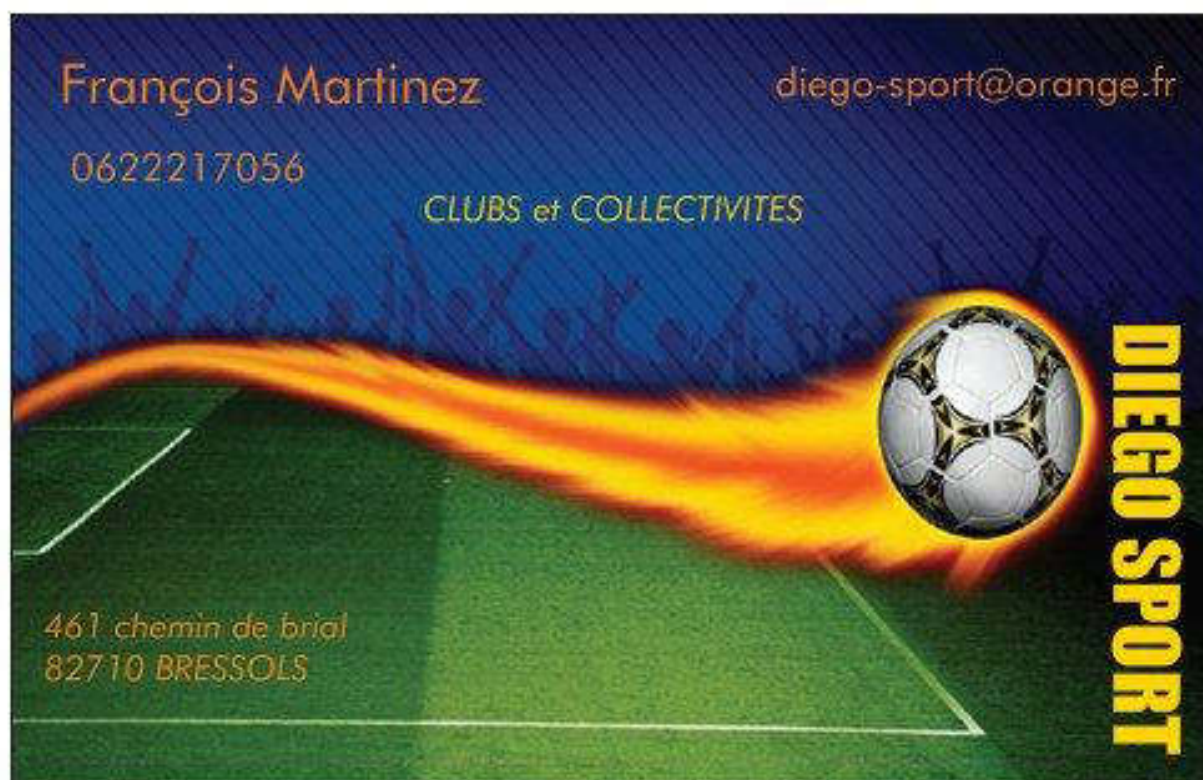
- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Trésorerie,
- Arbitrage,
- Résultats semaine 48,
- Sportivité semaine 48,
- Sanction,
- Coupe de la Haute-Garonne
Henri Crespin,
- Sélection Haute-Garonne,
- Litige,
- Rattrapage calendrier,
- Calendrier semaines 50 et 51,
- Questionnaire Coupe Delaune,
- Fiche inscription Sélection 31.



SAISON 2019 - 2020

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaires de la F.S.G.T. 31



Business card for Diego Sport. The card features a blue background with a green soccer field at the bottom. A soccer ball is shown in motion, leaving a bright orange and yellow trail. The text on the card includes the name François Martinez, a phone number, an email address, and the company name DIEGO SPORT.

François Martinez
0622217056
diego-sport@orange.fr
CLUBS et COLLECTIVITES
461 chemin de brial
82710 BRESSOLS
DIEGO SPORT



REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 2 Décembre 2019.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, José MARTINEZ, Marcel MARTINS, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ❶ Nom du site : fsgt31.fr
- ❷ Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 - LA PRATIQUE
 - BULLETINS
- ❸ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 - LA PRATIQUE
 - MEMENTO
- ❹ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 - LA PRATIQUE
 - CLASSEMENTS
- ❺ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 - LA PRATIQUE
 - CALENDRIERS
- ❻ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 - LA PRATIQUE
 - REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DEMANDE DE LICENCE**

Comme nous vous l'avons annoncé à notre dernière Assemblée, les licences se feront directement par les clubs sur le site, que ce soit pour les renouvellements ou les nouvelles licences.

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ❶ www.fsgt31.fr,
- ❷ Football à 11,
- ❸ Actualités,
- ❹ Demande de licence.

❸ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ❶ site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ❷ onglet : « en cas d'accident ».
- ❸ télécharger le document en format pdf.

❹ **TARIFS**

🔊 Tarifs des licences :

- adulte avec assurance : **38.50 €**

jeune avec assurance (né de 2002 à 2006) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet pour une nouvelle licence = **saisie sur le site + bon de commande de licences + liste du lot + carton blanc + photocopie de la pièce d'identité + chèque.**

Dossier complet pour un renouvellement = **saisie sur le site + bon de commande de licences + liste du lot + chèque.**

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les dépôts et les retraits de licences ne pourront se faire que **le lundi et le mardi après-midi**, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité.



En raison de ce nouveau fonctionnement de demandes de licences, **il n'y a plus le délai de 7 jours ou de 24 heures pour la qualification des joueurs. Mais ATTENTION, le joueur sera qualifié dès son inscription sur le site, à la seule condition que le chèque nous soit parvenu, ainsi que le carton blanc pour les nouveaux joueurs.**

Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : **8 €**

Indemnité de déplacement : **36 €**

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

Ⓢ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc.**

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc.**

Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en **MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre). Les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée «forfait». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors prenez vos dispositions pour éviter tout litige.

⑧ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, **(feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre)**, sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑨ COMUNICATION DES RESULTATS

ART 11- §B – 2 :

Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, **doit téléphoner le résultat** de la rencontre à la Commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. **Des pénalités sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.**

⑩ QUALIFICATIONS

Les joueurs doivent être qualifiés pour la date de la rencontre. Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soit COMPLETS**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer à la rencontre, ce qui se traduira par la rencontre perdue par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité (document officiel), ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.** Alors, prévenez vos joueurs.

❶❶ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

❶❷ PRECISIONS REGLEMENT

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si **aucune** entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

❶❸ RELIQUAT SANCTIONS

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison** sportive suivante. »

D'autre part, les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En cas de doute, contactez la Commission.

❶❹ RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé

par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

①⑤ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, $\frac{1}{4}$ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

①⑥ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

①⑦ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

①⑧ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande réglementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre sur le bulletin officiel, avant midi.**

INFORMATIONS LICENCES

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE : C'EST LA **CARTE DE GAUCHE QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « **EXEMPLAIRE ADHERENT** » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.**

Les photos utilisées ne doivent pas être récupérées sur la licence de la saison précédente, sous peine de licence refusée.

DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :

POUR REGULARISATION :

AS ST LOUP CAMMAS : Refaire le carton blanc du joueur DESTEFANI Loic.

CLUBS ATTENTION

Une fois de plus, vous ne tenez pas compte de ce que l'on vous dit à l'Assemblée Générale. En effet, **vous ne devez pas** vous occuper de la **licence de votre arbitre**, c'est le collectif qui l'établit. Par contre vous **devez joindre le montant** en le précisant sur le bordereau de dépôt.

RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

FOYER RURAL ST GENIES : jusqu'au 17/12 (2 joueurs),

AS MATRA : jusqu'au 17/12 (3 joueurs),

SOPRA FOOT : jusqu'au 17/12 (3 joueurs),

RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

AS DRT : jusqu'au 17/12 (3 joueurs),

FC ESCALQUENS: jusqu'au 17/12 (1 joueur),

AGATE FC: jusqu'au 17/12 (9 joueurs),

NIMBA OT : jusqu'au 14/01 (4 joueurs),

FA ROQUES : jusqu'au 07/01 (2 joueurs),

AS ST LOUP CAMMAS: jusqu'au 17/12 (1 joueur),

ATHLETICO TOLOSA: jusqu'au 07/01 (1 joueur),

TOLOSA FOOT SYSTEM : jusqu'au 07/01 (2 joueurs),

TOULOUSE SA : jusqu'au 14/01 (1 joueur),

UJS TOULOUSE : jusqu'au 14/01 (1 joueur).

RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

US AERO FOOT : à partir du 26/11 (2 joueurs),

ALTRAN FOOT : à partir du 26/11 (1 joueur),

US CAF : à partir du 22/10 (1 joueur),

FONBO FC : à partir du 19/11 (1 joueur),

FORZA VIOLA FC : à partir du 22/10 (3 joueurs),
IO TEAM : à partir du 26/11 (22 joueurs),
NEW TEAM: à partir du 26/11 (1 joueur),
NIMBA OT : à partir du 26/11 (3 joueurs),
FA ROQUES: à partir du 29/10 (1 joueur),
SB SPORT: à partir du 05/11 (1 joueur),
SHAKHTAR TOLOSA : à partir du 19/11 (1 joueur),
TOULOUSE SA: à partir du 29/10 (2 joueurs) et à partir du 03/12 (2 joueurs),
UJS TOULOUSE: à partir du 03/12 (14 joueurs),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

FC BALEC : jusqu'au 10/12 (9 joueurs),
DYNAMO FC : jusqu'au 17/12 (2 joueurs),
FONBO FC : jusqu'au 17/12 (3 joueurs),
FOYER RURAL ST GENIES : jusqu'au 17/12 (27 joueurs),
AGATE FC : jusqu'au 17/12 (2 joueurs),
AS MATRA : jusqu'au 10/12 (37 joueurs),
NEW TEAM : jusqu'au 17/12 (1 joueur),
ATHLETICO TOLOSA : jusqu'au 10/12 (2 joueurs),
O.TOULOUSE : jusqu'au 17/12 (1 joueur),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES (disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

TRESORERIE

Les clubs US AERO FOOT, ASC CNES, FC ESCALQUENS, MECAPROTEC FC, SHAKHTAR TOLOSA et ATHLETICO TOLOSA doivent régler la licence de leur arbitre de toute **URGENCE**.

ARBITRAGE

Cela fait plus de quinze jours que les arbitres ont été prévenus qu'ils devraient passer (certains avec une photo) pour récupérer leur licence et leur carte d'arbitre.

En conséquence les arbitres suivants ne seront plus convoqués à partir de la semaine prochaine s'ils n'ont pas régularisé leur situation :

AURIOL B., DEVARULRAJAH A., KOPGANG P., RAHBANI M., RAVIER E., REALLAND A. et SALIADARRE G.

Les arbitres suivants se sont manifestés et doivent passer très rapidement récupérer leurs documents :

BIGOU J., BORDIGNON B., MOLINA J., RICART J. et RODRIGUES A..


RESULTATS

SEMAINE 48 DU 25/11/2019 AU 29/11/2019

Division: Excellence – Journée 5 aller

SHADOCKS SEILH	0	-	4	AJ SAINT EXUPERY
AS SAINT LOUP CAMMAS	0	-	3	USEMA COLOMIERS
ATHLETICO TOLOSA B	0	-	2	ASEAT
MECAPROTEC FC	3	-	1	PASPORT
FC POTO	1	-	2	O. TOULOUSE




Division: Promotion Excellence – Journée 5 aller

MISTRAL P.L.		Remis		ATHLETICO TOLOSA A	
FC ESCALQUENS	4	-	2	DYNAMO FC	
FONBO FC	2	-	6	ALTRAN FOOT	
FORZA VIOLA FC	1	-	1	ASC CNES	

Division: Honneur – Journée 5 aller

IO TEAM	3	-	3	AGATE FC
NEW TEAM	1	-	0	SHAKHTAR TOLOSA
TOULOUSE SA		Remis		USA FOOT
AS MATRA	3	-	0	FA ROQUES








Division: Promotion Honneur – Journée 5 aller

ASCA		-		FC CANTOU	
AS DRT	1	-	1	UJS TOULOUSE	
LES VIEILLES CANAILLES	3	-	0	TOLOSA FOOT SYSTEM	
SOPRA STERIA FOOT	1	-	7	SB SPORT FC	

Division: Honneur – Journée 5 aller

ASFP LUSITANOS	2	-	1	US CAF
NIMBA OT	4	-	0	CPAM
FC BALEC	3	-	3	F.R. ST GENIES

Exempt : ATHLETICO TOLOSA C

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) : ASCA, LES VIEILLES CANAILLES.

SPORTIVITE SEMAINE 48

SIX sorties temporaires, **SEIZE** avertissements et **TROIS** exclusions (dont une pour deux avertissements) pour **18** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre AS ST LOUP CAMMAS / USEMA COLOMIERS du 28/11/19 – Excellence – Journée 5 aller :

Pour "*COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE*" – AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 27/09/2019 (**ART 32 – §B – f**),
CATALA Cédric, licence n°55560963 (AS ST LOUP CAMMAS)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 09/12/2019.

Rencontre IO TEAM / AGATE FC du 27/11/19 – Honneur – Journée 5 aller :

Pour "*TACLE VIOLENT*" – EXCLUSION –
ONDO BISSIELOU Alfred, licence n°814389 (AGATE FC)
- Suspendu jusqu'à réception de son rapport.

Rencontre LES VIEILLES CANAILLES / TOLOSA FOOT SYSTEM du 28/11/19 – Promotion Honneur – Journée 5 aller :

Pour "*JEU DANGEREUX*" – AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 13/11/2019 (**ART 32 – §B – f**),
SAINT PIERRE Philippe, licence n°664997 (LES VIEILLES CANAILLES)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 09/12/2019.

Rencontre SOPRA STERIA FOOT / SB SPORT FC du 27/11/19 – Promotion Honneur – Journée 5 aller:

Pour "*MAIN VOLONTAIRE*" – AVERTISSEMENT –, puis
Pour "*TACLE IRREGULIER*" – AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la rencontre
Ce qui entraîne – EXCLUSION –
(**ART 32 – §B – e**),
FERIA Luis, licence n°813598 (SB SPORT FC)
- Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.

Rencontre FC BALEC / FOYER RURAL ST GENIES du 25/11/19 – Promotion – Journée 5 aller :

Pour "*FAUTE DERNIER DEFENSEUR*", (**ART 32 – §C – a**), – EXCLUSION –
BOUZAC Alexandre, (F.R. ST GENIES)
- Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.

COUPE DE LA HAUTE-GARONNE HENRI CRESPIN

Le tirage au sort de cette coupe, dont le premier tour débutera semaine 2, a eu lieu ce lundi 2 décembre au siège de la commission, en présence des clubs : AJ ST EXUPERY et USEMA COLOMIERS qui ont été récompensés d'un ballon.

Les rencontres, qui se dérouleront du 6 au 10 janvier, sont les suivantes :

ATHLETICO TOLOSA B / DYNAMO FC,
MECAPROTEC FC / FC POTO,
FA ROQUES / FC BALEC,
FORZA VIOLA FC / FC ESCALQUENS,
NIMBA / USA FOOT,
USEMA COLOMIERS / MAZDALAND (foot à 7),
AJ SAINT EXUPERY / FONBO FC,
CPAM / LES VIEILLES CANAILLES,
TOLOSA FOOT SYSTEM / AS DRT,
ALTRAN FOOT / PASPORT,
SHADOCKS SEILH / SOPRA STERIA FOOT,
MISTRAL P.L. / IO TEAM,
AS CNRS (foot à 7) / US CAF,
AS MATRA / AGATE FC,
ASCA / TOULOUSE SA,
ASC CNES / FC CANTOU,
ASFP LUSITANOS / ATHLETICO TOLOSA C,
F. R. ST GENIES / O. TOULOUSE,
SB SPORT / SHAKHTAR TOLOSA,
NEW TEAM / BELBARIANS (foot à 7),
ATHLETICO TOLOSA A / AS CHENE VERT (foot à 7),
ASEAT / UJS TOULOUSE,
Exempt: AS SAINT LOUP CAMMAS

SELECTION HAUTE-GARONNE

Comme précisé dans nos derniers bulletins, nous reconduisons la Sélection départementale de football.

Nous allons donc commencer les matchs de présélection assez rapidement. La détection des nouveaux joueurs qui vont intégrer cette Sélection déjà en place commence dès à présent.

Nous attendons toujours le retour de la fiche d'inscription que vous trouverez en fin de bulletin et ceci avant le **13 décembre 2019**. Dirigeants, nous comptons absolument sur vous pour en parler à vos joueurs, c'est une expérience humaine formidable pour eux.

Nous vous demandons donc de bien vouloir nous confirmer votre liste de joueurs le plus rapidement possible en retournant l'imprimé correctement complété à la Commission.

Une détection sera aussi réalisée par l'intermédiaire des arbitres et des membres du bureau.

Nous nous engageons à contacter directement tous les joueurs qui auront répondu favorablement.

LITIGE

Rencontre ASCA / FC CANTOU du 29/11/19 – Promotion Honneur – Journée 5 aller:

L'équipe de ASCA, s'étant retrouvée à 7 joueurs suite à la blessure de plusieurs joueurs et n'ayant pas pu reprendre la rencontre dès la 65^{ème} minute, (**Art 23 - §A – 1 – c et 23 - §B – 2**), la commission décide:

- **Match perdu par forfait à ASCA**, qui marque **0 (zéro)** point, 0 (zéro) buts pour et 9 (cinq) contre. **FC CANTOU** marque **4 (quatre)** points, 9 (neuf) buts pour, 0(zéro) contre (score sur le terrain au moment de l'arrêt).

RATTRAPAGE CALENDRIER

Comme précisé dans les derniers bulletins, nous envisageons donc de mettre des matchs de rattrapage la seconde semaine des vacances de février, **du 17 au 21 février**, qui était consacrée normalement à la trêve. Donc n'oubliez pas de nous prévenir si vous êtes dans l'impossibilité de jouer cette semaine-là, avant la programmation des rencontres. Sinon il sera impossible de les déplacer.

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



Terrain utilisé par les nouveaux clubs (ou les anciens):

FC CANTOU : Paul Sabatier Hb : Terrain de l'Université Paul Sabatier, 118 route de Narbonne, à droite en rentrant.

FOYER RURAL SAINT GENIES : St Geniès Bellevue : 5 chemin de l'Enguille.

ASFP LUSITANOS : Castelginest : rue Saint-Gilles.

ASEAT : Sesquières Hb : chemin de rupé, 31200 Toulouse. (à partir de la semaine 42).

Gardien terrains Barran et Sordelo : **06 28 49 42 89.**

SEMAINE 50 DU 09/12/2019 AU 13/12/2019

Division : Excellence – Journée 7 aller

AJ SAINT EXUPERY	PASPORT	R.Barran	Ma 10/12	19h45
USEMA COLOMIERS	ATHLETICO TOLOSA B	Capitany Synthé	Me 11/12	20h00
AS ST LOUP CAMMAS	O.TOULOUSE	St Loup Cammas	Je 12/12	20h15
ASEAT	SHADOCKS SEILH	Sesquières Hb	Ve 13/12	20h00
MECAPROTEC FC	FC POTO	Remis		

Division : Promotion Excellence – Journée 7 aller

ATHLETICO TOLOSA A	ASC CNES	Remis		
DYNAMO FC	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 12/12	20h45
MISTRAL P.L.	FORZA VIOLA FC	Stadium Taton Synthé	Je 12/12	20h00
FC ESCALQUENS	FONBO FC	Escalquens	Lu 09/12	20h00

Division : Honneur – Journée 7 aller

AGATE FC	IO TEAM	Sordelo Hb	Me 11/12	19h45
SHAKHTAR TOLOSA	NEW TEAM	Remis		
TOULOUSE SA	USA FOOT	Remis		
FA ROQUES	AS MATRA	Remis		

Division : Promotion Honneur – Journée 7 aller

AS DRT	SB SPORT FC	Remis		
LES VIEIL. CANAILLES	FC CANTOU	Sordelo Hb	Je 12/12	19h45
SOPRA STERIA FOOT	UJS TOULOUSE	Sordelo St.	Je 12/12	19h45
ASCA	TOLOSA FOOT SYSTEM	Beaupuy	Je 12/12	20h15

Division : Promotion – Journée 7 aller

ATHLETICO TOLOSA C	FC BALEC	Sordelo St.	Me 11/12	19h45
US CAF	NIMBA O.T.	Lardenne Synthé	Me 11/12	19h45
ASFP LUSITANOS	CPAM	Castelginest	Lu 09/12	20h30

Exempt: FOY. RUR. ST GENIES

RATTRAPAGE

Coupe de France Delaune : Poule 2 – Tour 5 (du 18/11/19)

ASC CNES	NEW TEAM	M. Cerdan St.	Lu 09/12	19h45
----------	----------	---------------	----------	-------

Coupe Occitane : Poule A – Tour 5 (du 20/11/19)

SHAKHTAR TOLOSA	SB SPORT FC	La Ramée Synthé	Ve 13/12	19h45
-----------------	-------------	-----------------	----------	-------

Coupe Occitane : Poule C – Tour 5 (du 19/11/19)

ATHLETICO TOLOSA A	FC POTO	Stadium Taton Synthé	Lu 09/12	20h00
--------------------	---------	----------------------	----------	-------

Coupe Occitane : Poule D – Tour 5 (du 18/11/19)

FA ROQUES	TOULOUSE SA	Roques	Lu 09/12	20h30
-----------	-------------	--------	----------	-------

SEMAINE 51 DU 09/16/2019 AU 20/12/2019

Division : Excellence – Journée 8 aller

USEMA COLOMIERS	SHADOCKS SEILH	Capitany Synthé	Me 18/12	20h00
MECAPROTEC FC	ATHLETICO TOLOSA B	Muret Auriol	Lu 16/12	20h00
PASPORT	AS ST LOUP CAMMAS	Lardenne Synthé	Me 18/12	19h45
ASEAT	O.TOULOUSE	Sesquières Hb	Ve 20/12	20h00
FC POTO	AJ SAINT EXUPERY	Lardenne Synthé	Ve 20/12	19h45

Coupe de la Ligue : Poule 1 – Journée 1

MISTRAL P.L.	FONBO FC	R. Barran	Ma 17/12	19h45
FORZA VIOLA FC	IO TEAM	Stadium Taton Synthé	Je 19/12	20h00

Coupe de la Ligue : Poule 2 – Journée 1

ASC CNES	USA FOOT	Blagnac Baradels Syn	Me 18/12	20h45
TOULOUSE SA	NEW TEAM	La Ramée Synthé	Ve 20/12	19h45

Coupe de la Ligue : Poule 3 – Journée 1

ALTRAN FOOT	SHAKHTAR TOLOSA	Blagnac Baradels Syn	Je 19/12	20h45
FA ROQUES	DYNAMO FC	Roques	Lu 16/12	20h30

Coupe de la Ligue : Poule 4 – Journée 1

FC ESCALQUENS	AS MATRA	Escalquens	Lu 16/12	20h00
AGATE FC	ATHLETICO TOLOSA A	Sordelo St	Me 18/12	19h45

Coupe du Comité : Poule A – Journée 1

ASFP LUSITANOS	TOLOSA FOOT SYS.	Castelginest	Lu 16/12	20h30
ASCA	CPAM	Beaupuy	Je 19/12	20h15

Coupe du Comité : Poule B – Journée 1

ATHLETICO TOLOSA C	UJS TOULOUSE	Sordelo Hb	Je 19/12	19h45
--------------------	--------------	------------	----------	-------

Exempt: SB SPORT FC

Coupe du Comité : Poule C – Journée 1

FC CANTOU	AS DRT	Barran	Ve 20/12	19h45
F. R. SAINT GENIES	US CAF	St Genies Belevue	Je 19/12	20h30

Coupe du Comité : Poule D – Journée 1

SOPRA STERIA FOOT	NIMBA OT	Sordelo Hb	Me 18/12	19h45
FC BALEC	LES VIEIL. CANAILLES	Stadium Taton Synthé	Lu 16/12	20h00

QUESTIONNAIRE COUPE AUGUSTE DELAUNE

Club :

Souhaite se déplacer : à MARSEILLE OUI NON

 En ILE DE FRANCE OUI NON

Souhaite recevoir : OUI NON

La rubrique suivante est à renseigner si celles du dessus ne vous intéressent pas. Il en sera tenu compte **uniquement** si le nombre requis pour recevoir ou se déplacer est atteint.

Ne Souhaite ni se déplacer, ni recevoir :

Les clubs ASCA, FC ESCALQUENS, FORZA VIOLA FC et NEW TEAM doivent répondre de toute **URGENCE** faute de quoi ils ne devront pas se plaindre du résultat du tirage pour les 1/16^e.

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS
Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44
Site Internet : www.fsgt31.fr
accueil@31.fsgt.org



SELECTION HAUTE GARONNE

INSCRIPTION SAISON 2019-2020

(à retourner avant le **13 Décembre 2019**)

NOM DU CLUB:

NOM ET PRENOM DU JOUEUR:

ADRESSE:

TELEPHONE:

@ :

Poste où ce joueur peut être intégré :

NOM ET PRENOM DU JOUEUR:

ADRESSE:

TELEPHONE:

@ :

Poste où ce joueur peut être intégré :

NOM ET PRENOM DU JOUEUR:

ADRESSE:

TELEPHONE:

@ :

Poste où ce joueur peut être intégré :

(Si vous avez d'autres joueurs intéressés, les inscrire au dos)

NOM du Responsable du club:

Signature: